VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 33

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2021 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions afférentes, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2021.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS

L'association dite Association Départementale des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins a pour but :
- de grouper les veuves et les veufs pour créer entre eux un esprit d'entraide mutuelle en dehors de toute considération politique, religieuse ou sociale ;
- d'aider les veuves et les veufs à faire face à leurs devoirs et à leurs charges ;
- d'assurer la représentation des intérêts des veuves et des veufs auprès des pouvoirs publics du Département.
- de donner à la Fédération des Associations de Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins (FAVEC) une assise solide dans le Département du Puy-de-Dôme afin d'augmenter son influence et son autorité auprès des pouvoirs publics nationaux.

L'association compte 57 adhérents dont 15 clermontois.

Ils informent, accompagnent et défendent les droits des veuves et des veufs. Ils sont à l'écoute et accueillent tous les cas dans le travail du deuil.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2021, est de 4 661 euros.
Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
Conseil départemental	500 €
Ville de Clermont-Ferrand	500 €
Ville de Chamalières	100 €
Mairie de Riom	100 €
TOTAL	1 200 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 500 euros à l'Association Départementale des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins, au titre de l'année 2021.

GEM DES DOMES

L'association dite GEM DES DOMES a pour but de créer et de gérer sur le territoire du Puy-de-Dôme plusieurs groupes d'entraide mutuelle, et établir des partenariats avec les institutions, associations ou entreprises susceptibles de valoriser la vie des GEM.

L'association compte 170 adhérents dont 43 clermontois. A noter, les personnes deviennent adhérentes au GEM après une période de 3 mois de découverte.

L'association GEM des Dômes gère notamment le GEM de Clermont-Ferrand (38 rue des Liondards) qui est un lieu où les personnes adultes souffrant de troubles psychiques peuvent se retrouver pour discuter et partager des activités communes. Le but étant de rompre l'isolement et de restaurer ou maintenir des liens sociaux.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2021, est de 291 840 euros en charges et 290 000 euros en produits (budget commun aux 3 GEM : GEM de Clermont-Ferrand, GEM de Cournon et GEM d'Issoire).
Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
ARS	240 000 €
Communes, communautés de communes ou d'agglomérations = Ville de Clermont-Ferrand	20 000 €
Organismes sociaux (CAF, CPAM…)	7 000 €
TOTAL	267 000 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

Il est à noter que cette association n'a jamais perçu de subvention.

Il est proposé 1 000 euros à GEM DES DOMES, au titre de l'année 2021.

JONATHAN PIERRES VIVANTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME

L'association dite Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme a pour but l'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.

L'association compte 43 adhérents dont 10 clermontois.

L'Association Nationale ainsi que ses associations locales sont reconnues d'utilité publique par un décret du 1er juillet 2014.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2021, est de 3 100 euros.
Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
Conseil départemental	300 €
Ville de Clermont-Ferrand	400 €
Mutualité Sociale Agricole	400 €
Union Départementale des Associations Familiales	120 €
TOTAL	1 220 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention exceptionnelle de 400 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 300 euros à Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2021.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 OCT. 2021

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Politique Sociale
et à l'Inclusion des personnes âgées
et en situation de handicap,

CLERMONT-FERRAND AVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Nicaise JOSEPH.